

D-5-93/66  
DECRET N° 66/DF/433 DU 26 AOUT 1966

portant création d'un district à Bali, arrondissement de Bamenda, département de Bamenda.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLICQUE FEDERALE,

- VU la Constitution du 1er Septembre 1961 et notamment ses articles 5 et 6
- VU le décret n° 61/DF/15 du 20 Octobre 1961 fixant l'organisation territoriale de la République Fédérale du Cameroun;
- VU le décret n° 62/DF/83 du 12 Mars 1962 fixant délimitation et dénomination des régions administratives de la République Fédérale du Cameroun et les textes qui l'ont modifié;
- VU le décret n° 63/DF/250 du 26 Juillet 1963 portant réorganisation administrative au Cameroun Occidental, ensemble les textes subséquents;
- VU le décret n° 66/DF/431 du 26 Août 1966 portant réorganisation administrative des départements de Bamenda, Kumba, Mamfé et Victoria;
- Après avis du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun Occidental.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Il est créé un district à Bali, arrondissement de Bamenda département de Bamenda. Son ressort territorial s'étend sur le groupement de Bali.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en français et en anglais.

YAOUNDE, le 26 AOUT 1966.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO